



UNION INTERPARLEMENTAIRE
116^{ème} Assemblée et réunions connexes
Nusa Dua, Indonésie, 29 avril - 4 mai 2007



Deuxième Commission permanente
Développement durable,
financement et commerce

C-II/116/DR-am.1
10 avril 2007

CREATION D'EMPLOIS ET SECURITE DE L'EMPLOI A L'HEURE DE LA MONDIALISATION

Première série d'amendements à l'avant-projet de résolution révisé présentés
par les délégations de l'Espagne et de la France

PREAMBULE

Nouvel alinéa 7bis

Ajouter, après le septième alinéa, un nouvel alinéa comme suit :

7 bis) consciente que la paix dans le monde, la sécurité et le dialogue entre les civilisations sont des éléments essentiels pour développer l'emploi à l'étranger,

(Espagne)

Alinéa 13

Modifier l'alinéa existant comme suit :

13) *convaincue* que l'éradication de la pauvreté, l'enseignement obligatoire jusqu'à 16 ans, **les politiques de croissance**, la stabilisation de l'emploi et la création d'emplois doivent être des objectifs centraux des politiques nationales de développement à long terme de tous les pays,

(France)

Alinéa 16

Modifier l'alinéa existant comme suit :

16) *constatant en outre* que ce phénomène de flexibilité accrue du marché du travail peut contribuer à l'insécurité et à la marginalisation de larges pans de la population ~~et qu'il faut par conséquent renforcer la sécurité de l'emploi dans tous les secteurs de l'économie nationale,~~

(France)

Alinéa 21

Modifier l'alinéa existant comme suit :

21) *convaincue* que l'éducation étant une force potentielle de libération et l'instrument fondamental du développement professionnel, il faut impérativement promouvoir un lien bien structuré entre l'enseignement – **notamment** supérieur – et les besoins et les exigences du marché du travail,

(France)

DISPOSITIF

Paragraphe 1

Modifier le paragraphe existant comme suit :

1. *exhorte* les parlements à faire pression sur les gouvernements et autres parties prenantes afin qu'ils mettent la **croissance et donc la** création d'emplois au centre des orientations nationales et s'efforcent de créer un environnement propice au développement **équilibré** des zones rurales et urbaines;

(France)

Paragraphe 2

Modifier le paragraphe existant comme suit :

2. *exhorte en outre* les gouvernements, ainsi que les syndicats et l'OIT, à être plus attentifs à l'impact social de la mondialisation en se focalisant en particulier sur la création d'emplois et sur l'amélioration des conditions de travail, **sachant que la paix dans le monde, la sécurité et le dialogue entre les civilisations sont essentiels pour y parvenir;**

(Espagne)

Paragraphe 4

Modifier le paragraphe existant comme suit :

4. *prie instamment* les Etats de ne ~~pas~~ conclure de contrat de travail précaire ~~ou informel~~ avec leurs agents **que s'il existe un mécanisme de compensation sociale de la précarité fondé sur le soutien social et la formation professionnelle et de ne pas conclure de contrat de travail informel avec leurs agents, ~~et de donner ainsi l'exemple;~~**

(France)

Nouveau paragraphe 13bis

Ajouter, après le paragraphe 13, un nouveau paragraphe comme suit :

13bis. invite aussi les gouvernements à promouvoir et garantir un tourisme durable comme facteur de croissance économique pour les pays en développement ainsi qu'à promouvoir le dialogue entre les civilisations, sous réserve de préserver les identités culturelles;

(Espagne)